

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 4 avril 2014

Aux directrices générales et aux directeurs généraux
des organismes utilisateurs des services d'interprétation et de traduction

**OBJET : Modification au tarif des services de la Banque interrégionale d'interprètes,
et hausse des honoraires des interprètes**

Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur général,

Depuis 20 ans, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (l'Agence de Montréal) met à la disposition du réseau des établissements montréalais les services de la Banque interrégionale d'interprètes (BII). La BII permet aux établissements d'améliorer l'efficacité des services en facilitant la communication entre le professionnel et le client, à la fois sur les plans verbal et culturel et d'assurer une prestation des services plus sécuritaires.

L'Agence de Montréal procédera à un rehaussement des honoraires des interprètes de la Banque interrégionale d'interprètes (BII) pour la première fois depuis 2009. Ceux-ci passeront de 33 \$ à 35 \$ l'heure. Ce rehaussement tient compte de la réalité du marché montréalais et devrait nous permettre de maintenir la stabilité d'un bassin suffisant d'interprètes expérimentés à travailler dans notre réseau.

De plus, afin de parvenir à couvrir les frais d'exploitation de la BII, nous devons revoir à la hausse le pourcentage des frais dits de « gestion ». Les frais de gestion seront de 14 % au lieu de 10 %, et cela à partir des factures du 1^{er} avril 2014. Ces frais couvrent une partie des dépenses liées au bon fonctionnement de la BII; c'est-à-dire les ressources humaines, le système informatique rehaussé, et, également, le paiement des cotisations à la CSST pour les interprètes et les traducteurs, etc.

...2

Nous sommes conscients que cette hausse des honoraires combinée à celle des frais de gestion a un effet sur votre planification. Nous sommes toutefois confiants dans votre engagement à prendre toutes les mesures requises pour assurer à chacun – francophone, anglophone ou allophone – un accès de qualité aux services de votre établissement.

En terminant, nous joignons le [dépliant](#) de la Banque interrégionale d'interprètes et le [bilan des activités](#) pour l'année 2012-2013.

Espérant que votre clientèle allophone continuera, lorsque la nature de l'intervention le requerra, de bénéficier des services d'un interprète formé pour ce faire. Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.



Jeanne-Évelyne Turgeon
Directrice adjointe
Direction adjointe des ressources humaines réseau,
de la qualité et des affaires juridiques

JET/IH

- c. c. M. Vincent Lehouiller, directeur, Direction des affaires institutionnelles et ressources humaines, Agence de Montréal
M^{me} Caroline Lavoie, chef de service de la Qualité et relations de travail, Agence de Montréal
M^{me} Isabelle Hemlin, conseillère aux établissements, Agence de Montréal